

ASSEMBLEE NATIONALE17 novembre 2005

LOI DE FINANCES POUR 2006 - (N° 2540)
(Deuxième partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 656

présenté par
M. Carrez, Rapporteur général
au nom de la commission des finances
et M. Michel BOUVARD

AVANT L'ARTICLE 52

Compléter l'intitulé du titre premier par les mots :

« – crédits et découverts ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.